

RÉNOVEZ, nous vous AIDONS !



Faire évoluer la ville ... C'est la tâche à laquelle les élus de Salins se sont attelés pour remédier à la chute de sa population, à la densité de logements dégradés et vacants (presque un tiers dans certains quartiers), et à la faible attractivité de notre cité pour des candidats à l'installation.... Avec comme objectif d'ici 2025 de donner envie d'habiter à Salins à 200 ou 300 personnes de plus.

Dans cette perspective, votre Municipalité a pris deux premières mesures avec une aide au ravalement des façades (jusqu'à 50% de subvention), et une prime d'accueil sous conditions aux nouveaux arrivants.

Par ailleurs, notre sélection dans le cadre du programme national AMI Bourg Centre nous permet de déclencher aujourd'hui, au terme d'une année de travail et de préparation, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) annoncée.

Pour qui ? Les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs.

Pour quoi ? D'une manière générale, pour rénover des logements vieillissants ou vacants, et aussi les adapter aux contraintes du handicap ou de l'âge, ou encore les réhabiliter thermiquement.

Alors quel que soit votre statut, occupant ou bailleur, n'hésitez pas à consulter notre partenaire et opérateur JURA Habitat. Vous bénéficierez d'un conseil gratuit et personnalisé sur votre projet, comme sur les possibilités de financement qui s'offrent à vous.

Et pour vous permettre à tous un accès plus facile à ces consultations, nous vous donnons rendez-vous à l'Atelier du Projet, que nous avons installé pour vous au 47 rue de la République.

A très bientôt.
Le Maire, Gilles Beder



Animateur de l'OPAH-RU, JURA Habitat met son expertise à votre service, gratuitement et sans engagement de votre part.



Pour vous aider à décider :

- **Visite conseils** sur le lieu du projet par un technicien spécialisé
- Réalisation d'une **étude de faisabilité** technique et financière : diagnostics, esquisses d'aménagement, définition d'un programme de travaux adapté, estimation des coûts, plans de financement, rentabilité, ...



Et si vous engagez votre projet :

- Constitution des **dossiers de demandes de subventions** auprès des différents financeurs
- Suivi de l'opération en lien avec les **entreprises**
- Suivi de votre dossier jusqu'au **paiement** des subventions

ATTENTION

Ne commencez pas vos travaux avant l'accord des financeurs.

Vos travaux ne seront subventionnables que s'ils sont réalisés par des professionnels.

Pour tout renseignement

Contactez-nous

JURA Habitat : 03 84 86 19 10 - contact@jurahabitat.fr

Venez nous rencontrer

Atelier du Projet : 47 Rue de la République - Salins-les-Bains
accueil du public le lundi de 14h à 18h et le jeudi de 9h à 12h
et lors des permanences spécifiques OPAH-RU de JURA Habitat :
1er et 3ème lundi de chaque mois de 9h à 12h
2ème et 4ème mercredi de chaque mois de 15h à 18h

Conception : JURA Habitat - juin 2016



Salins les Bains

Subventions & accompagnement

Propriétaires

Investisseurs

Rénovation

Adaptation

Confort



RÉNOVEZ vous êtes AIDÉS



En partenariat avec :



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain : subventions exceptionnelles et conseils personnalisés gratuits

Avec la nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la ville de Salins-les-Bains, lancée dans le cadre du projet « Salins 2025 », un très vaste **programme de rénovation des logements du parc privé** s'engage :

L'OPAH-RU, ce sont près de

2,6 Millions d'euros

de subventions exceptionnelles

(Anah / Conseil Départemental / Ville de Salins) réservées aux propriétaires privés de Salins-les-Bains,

pour la **rénovation de 200 logements**
sur 6 ans :

Une réelle chance à saisir ...

Ces rénovations entraîneront la réalisation d'environ **7 Millions d'euros de travaux** sur cette période :
une vraie opportunité pour les entreprises du bâtiment du Pays de Salins-les-Bains !

Aides pour les propriétaires occupants

Conditions :

- votre résidence principale a plus de 15 ans,
- vous respectez des critères de ressources.

Travaux éligibles :

- Economies d'énergie (isolation, chauffage, remplacement des fenêtres, ventilation, régulation, énergies renouvelables ...), sous réserve d'un gain thermique d'au moins 25% après travaux,
- Adaptation du logement au vieillissement ou au handicap (installation de sanitaires adaptés, monte escaliers, rampes d'accès, volets électriques ...),
- Réhabilitation de logements très vétustes.

Subventions :

Les taux de subventions (Anah + Conseil Départemental + Ville de Salins) varient de 25% à 60% en fonction du type de travaux et des ressources du propriétaire.

Aides pour les projets locatifs

Conditions :

- Sans conditions de ressources,
- Quels que soient les demandeurs (personnes physiques ou morales : SCI, indivisions, copropriétés ...),
- Location des logements rénovés en résidence principale pendant 9 années minimum.

Travaux éligibles :

- Rénovation de logements vacants très vétustes,
- Réhabilitation globale d'immeubles en vue de la location (logements / parties communes / façades / toitures ...)
- Programme d'économies d'énergie performant dans des logements existants,
- Travaux d'accessibilité et d'adaptation d'immeubles et logements locatifs.

Subventions :

- Les taux de subventions Anah varient de 25% à près de 50% en fonction de l'état de dégradation et de la surface des logements réhabilités.



Les programmes de travaux d'économies d'énergie performants bénéficieront de primes complémentaires aux aides de base, dans le cadre du programme national **HABITER MIEUX**.

Cette nouvelle OPAH comprend un volet de « **Renouvellement Urbain** » : les efforts importants consacrés à la rénovation de l'habitat privé seront complétés par une action publique forte pour :

- la requalification des immeubles et îlots d'habitat les plus dégradés,
- l'accessibilité et la qualité des espaces publics,
- le renforcement de l'attractivité touristique de la ville,
- la dynamisation des activités commerciales et de services qu'elle accueille.

En plus des aides de l'OPAH

- Selon les secteurs, une aide complémentaire de la ville sera mobilisable pour le **ravalement des façades**.
- Accédants à la propriété et nouveaux locataires pourront, sous certaines conditions, bénéficier d'une « **prime d'accueil** » de la ville.

Pour bénéficier des aides, faites-nous part de vos projets, sans engagement.
Un conseiller prendra contact avec vous pour étudier votre demande.

Retournez ce coupon renseigné à :
JURA Habitat, BP 20460, 39007 LONS LE SAUNIER Cedex

Nom Prénom

Adresse personnelle

Téléphone (domicile/portable) /

Votre projet concerne :

- des travaux dans votre logement*
- des travaux dans un immeuble locatif, concernant :
 - des logements loués / nombre :
 - des logements vacants / nombre :
 - d'autres locaux, précisez :

Adresse de cet immeuble :

Nature des travaux envisagés :

- Isolation, précisez : des murs des combles des fenêtres
- Chauffage, précisez : remplacement installation autres :
- Adaptation, précisez : salle de bain WC volets monte-escaliers autres :
- Rénovation globale du (ou des) logement(s)
- Autre, précisez :

Quand envisagez-vous de réaliser ces travaux ?

- 2016 2017 2018 2019 et au delà

Commentaires :

* Pour les propriétaires occupants, les aides de l'Anah sont attribuées sous condition de ressources. Pour savoir rapidement si vous êtes éligibles, merci de joindre à ce questionnaire une copie de votre dernier avis d'imposition (ou de non imposition).

